



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 07 juin 2023

Présents : Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER, Sophie LAUX-ROBERT, Jocelyne PY, Marjorie RIBES
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, Stéphane BEDEL, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : Mme Brigitte CASADO-JAILLET a donné procuration à Mme ARTERO-MOREL

Absent : M. Pierre TROUCHE

Secrétaire de séance : Mme Sophie LAUX-ROBERT

Nombre de Membres
En exercice : 20
Présents : 18+1 proc.
Votants : 19

Date convocation
02/06/2023
Date d'affichage
02/06/2023

Acte rendu exécutoire
Date transmission à la
Préfecture le 09/06/2023

Le Maire,
Josian RIBES



Objet : Attribution de Compensation 2023 de Sète Agglopôle Méditerranée

Vu le CGCT et notamment ses articles L5211-1 et L5216-5,
Vu l'arrêté de M. le Préfet de l'Hérault du 11 octobre 2021 portant modification des compétences de Sète Agglopôle Méditerranée et en fixant ses statuts,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,
Vu le rapport de la CLECT du 25 octobre 2022,
Vu les conventions de mutualisation passées entre Sète Agglopôle Méditerranée et les communes membres,

Monsieur le Maire explique que, par délibération du Conseil Communautaire du 06 avril 2023, Sète Agglopôle Méditerranée a décidé de fixer le montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2023 à 17 232€ pour la commune de Montbazin. Le montant définitif de l'attribution de compensation 2022 est lui maintenu à 19 248€.

Ces montants tiennent compte de conclusions du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Sète Agglopôle Méditerranée réuni le 25 octobre 2022, et de la refacturations des services communs au regard des conventions de mutualisation conclues avec les communes au cours de l'année 2022.

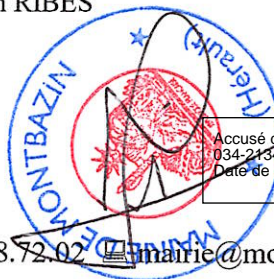
Monsieur le Maire demande ensuite à l'assemblée de se prononcer sur le montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le montant prévisionnel de l'attribution de compensation 2023 de Sète Agglopôle Méditerranée, fixé à 17 232€ pour la commune de Montbazin.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230607-2023-DELIB-28-DE
Date de réception préfecture : 12/06/2023